



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROTECTION DES CONSOMMATEURS : LA DDPP DU PAS-DE-CALAIS RENFORCE LES CONTRÔLES DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Arras, le 1^{er} août 2023

Les vacances d'été représentent un double enjeu : un enjeu individuel pour le consommateur et un enjeu collectif pour l'économie du tourisme de notre région.

Pour répondre aux priorités des politiques ministérielles de soutien à l'économie, à l'emploi et à la consommation d'une part et de sécurité sanitaire des aliments de protection animale d'autre part, les services de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) du Pas-de-Calais mettent en place un dispositif de contrôles renforcés pendant la période estivale.

Les consommateurs-vacanciers, loin de leurs repères habituels, sont souvent plus vulnérables face aux abus éventuels. Afin de leur permettre de faire jouer pleinement la concurrence, il est essentiel qu'ils reçoivent une information transparente et loyale notamment sur les prix, l'étiquetage et la composition des produits, ainsi que sur les conditions de vente dans un contexte de concurrence effective.

Pour ce faire, des actions de contrôles et de préventions renforcés sont mises en œuvre par les services de l'État, sous l'autorité de Jacques Billant, préfet du Pas-de-Calais. Selon les champs de compétence de chacun des services, les contrôles portent cette année sur les priorités suivantes :

- l'hébergement touristique (hôtels, campings, gîtes, chambres d'hôtes, l'hébergement atypiques...);
- les activités et produits liés au bien-être et aux loisirs (locations de vélos, canoë-kayak, parcs de loisirs, parcs d'accrobranches, ...);
- les marchés de plein air, les commerces saisonniers ;
- la sécurité alimentaire dans les établissements de restauration ;
- l'offre en ligne des activités collaboratives entre particuliers par l'intermédiaire des sites internet ;
- la protection animale (garderies d'animaux de compagnie, refuges, pensions, centres équestres)

Quelques chiffres :

Au 31 juillet 2023, 178 interventions ont eu lieu dans le cadre de cette opération. Elles ont conduit à 58 avertissements, 5 mesures de police administrative, 6 procédures contentieuses et à 1 arrêté de fermeture administrative d'une aire de jeux.

Pour plus d'information :

- un numéro d'appel non surtaxé, le 08 09 54 05 50, permettant au consommateur d'obtenir des informations en matière de consommation ;
- un signalement possible sur signal.conso.gouv.fr disponible également gratuitement sur App Store et Play Store.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)